** **

**REPUBLIQUE DU BURUNDI**

 **ASSEMBLEE NATIONALE**

**DISCOURS PRONONCE PAR LE PRESIDENT DE L’ASSEMBLEE NATIONALE, TRES HONORABLE GELASE DANIEL NDABIRABE, A L’OCCASION DE LA CLOTURE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE ORDINAIRE DE DECEMBRE 2024**

 **Bujumbura, le 28 février 2025**

* **Mana Uhoraho ;**
* **Honorables Membres du Bureau de l’Assemblée nationale ;**
* **Honorables Députés ;**
* **Excellence Madame l’Ombudsman du Burundi ;**
* **Monsieur le Président de la Cour Suprême ;**
* **Monsieur le Président de la Cour Constitutionnelle ;**
* **Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement ;**
* **Monsieur le Procureur Général de la République ;**
* **Monsieur le Maire de la ville de Bujumbura ;**
* **Mesdames et Messieurs les hauts gradés de la Force de défense nationale du Burundi ;**
* **Mesdames et Messieurs les hauts gradés de la Police nationale du Burundi ;**
* **Monsieur le Secrétaire général de l’Assemblée nationale ;**
* **Monsieur le Président de la Commission électorale nationale indépendante ;**
* **Monsieur le Président de la Commission vérité et réconciliation ;**
* **Monsieur le Président de la Commission nationale indépendante des droits de l’homme ;**
* **Monsieur le Président de la Cour des comptes ;**
* **Monsieur le Président de la Cour spéciale des terres et autres biens ;**
* **Excellences, Mesdames et Messieurs les membres du Corps diplomatique et consulaire accrédité au Burundi ;**
* **Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales ;**
* **Mesdames et Messieurs les membres du personnel de l’Assemblée nationale ;**
* **Mesdames et Messieurs les représentants des commissions et conseils nationaux spécialisés ;**
* **Mesdames et Messieurs les représentants des formations politiques agréées ;**
* **Mesdames et Messieurs les représentants des confessions religieuses ;**
* **Mesdames et Messieurs les représentants des organisations de la société civile ;**
* **Mesdames et Messieurs les professionnels des médias ;**
* **Distingués Invités ; Tout protocole observé ;**
* **Mesdames, Messieurs ;**
1. Permettez-nous de commencer notre propos par rendre gloire à l’Eternel Dieu, notre Créateur. Nous Lui exprimons notre humble reconnaissance pour ses multiples bénédictions. Nous Lui adressons notamment notre profonde gratitude pour sa protection accordée à notre mère Patrie, le Burundi. Que sa volonté puisse continuer à s’accomplir.
* **Très chers hôtes ;**
1. Au nom de l’Assemblée nationale et en notre nom propre,nous vous souhaitons la bienvenue au Palais de l’Assemblée nationale. C’est avec joie que nous vous accueillons dans cette cérémonie de clôture de la session parlementaire ordinaire de décembre 2024.
2. Nous vous remercions pour votre présence qui, pour nous, constitue une expression de votre intérêt à suivre et accompagner la réalisation de la mission parlementaire, socle du système de gouvernance démocratique de la République du Burundi.
3. Nous voudrions également, d’emblée, exprimer notre appréciation positive de la franche collaboration entre le Parlement et le Gouvernement. Ce qui a permis à cette session de s’achever sur un nouveau succès.
4. Nous ne saurions, non plus, ne pas reconnaitre l’importance du partenariat avec d’autres institutions qui ont réussi à apporter une plus-value au résultat obtenu.
* **Honorables députés ;**
* **Distingués invités ;**
* **Mesdames, Messieurs ;**
1. Comme nous le faisons habituellement en pareilles circonstances, cette cérémonie nous donne l’opportunité de revenir sur les activités accomplies par l’Assemblée nationale en ce qui concerne la législation, le contrôle de l’action gouvernementale, la représentation du Peuple et la diplomatie parlementaire.
2. Dans le domaine de la législation, 11 projets de lois ont été analysés et adoptés. Il s’agit des projets de lois ci-après :
3. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi du protocole portant amendement de la convention relative à l’aviation civile internationale, établi lors de la 39ème session de l’Assemblée générale de l’Organisation de l’Aviation Civile Internationale, à Montréal, le 06 octobre 2016 ;
4. Projet de loi régissant les Zones Economiques Spéciales au Burundi;
5. Projet de loi portant modification de la loi n⁰1/19 du 28 juin 2024 portant fixation du budget général de la République du Burundi pour l’exercice 2024-2025 ;
6. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de la Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs, signée à La Haye, le 16 décembre 1970 ;
7. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi du Protocole de la Communauté Est-Africaine sur les réseaux de technologie de l'information et de communication, signé à Kigali, le 23 août 2013;
8. Projet de loi portant modification de la loi n⁰1/09 du 13 novembre 2020 portant organisation générale de l'administration publique ;
9. Projet de loi portant modification de la loi n°1/02 du 04 février 2008 portant lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
10. Projet de loi portant modification de la loi n°1/02 du 03 mars 2016 portant réforme de la fiscalité communale au Burundi ;
11. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord général de coopération entre le Gouvernement de la République de Zambie et le Gouvernement de la République du Burundi, signé à Lusaka, le 14 juin 2024 ;
12. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord sur l'exemption de visa pour les détenteurs de passeports diplomatiques entre le Gouvernement de la République de Zambie et le Gouvernement de la République du Burundi, signé à Lusaka, le 14 juin 2024 ;
13. Projet de loi portant ratification de l'Accord-cadre de coopération entre le Gouvernement de la République du Tchad et le Gouvernement de la République du Burundi.
* **Honorables députés ;**
* **Distingués invités ;**
* **Mesdames, Messieurs ;**
1. L’Assemblée nationale a aussi analysé et adopté les amendements du Sénat sur certains des Projets de loi que nous venons de citer. Elle a également analysé, en seconde lecture, le projet de loi organique portant modification de la loi organique n⁰1/21 du 03 août 2019 régissant la Cour suprême.
2. Cependant, les travaux de cette session parlementaire ne se sont pas limités à l’analyse et l’adoption des projets de lois.
3. En effet, l’Assemblée nationale a assuré le contrôle de l’action gouvernementale en tenant des séances plénières sur les présentations suivantes :
	* 1. le rapport sur l'évaluation de l'état des lieux des prestations de la Mutuelle de la Fonction Publique, après intégration des observations issues de la séance plénière du 12 septembre 2024 ;
		2. les commentaires de la Cour des comptes sur le projet de loi portant modification de la loi n⁰1/19 du 28 juin 2024 portant fixation du budget général de la République du Burundi pour l’exercice 2024-2025 ;
		3. les rapports du suivi de la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes par les communes Gitega, Giheta et Ndava ;
		4. les rapports de performance et d’exécution budgétaire du 2ème, 3ème et 4ème trimestres, exercice 2023-2024 ;
		5. le commentaire du « rapport de suivi de la mise en œuvre des recommandations de l’Assemblée nationale et de celles de la Cour des comptes par certains Ministères et par la Commission nationale indépendante des droits de l’homme » ;
		6. la note sur le plan national de développement du Burundi 2018-2027 révisé et son plan d’actions prioritaires 2023-2027 ;
		7. le rapport annuel de la Banque de la République du Burundi, exercice 2023 ;
		8. le rapport sur l’état des lieux des stocks de maïs et du riz collectés en 2024, leur commercialisation par l’ANAGESSA ainsi que la préparation de la campagne de collecte du maïs et du riz produits durant les saisons culturales 2024 C et 2025 A.
4. Il y a lieu de souligner que certaines de ces séances plénières ont connu la participation des membres du Gouvernement concernés qui sont venus répondre aux questions orales avec débat formulées par les Honorables députés. Il s’agit des Ministres suivants :
	* 1. le Ministre de l’intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique ;
		2. le Ministre des finances, du budget et de la planification économique ;
		3. le Ministre de l’environnement, de l’agriculture et de l’élevage ;
		4. le Ministre du commerce, du transport, de l’industrie et du tourisme.
5. Par ailleurs, dans l’exercice de leurs fonctions de représentants du Peuple, les Honorables Députés ont réalisé les activités suivantes :
	* 1. la tenue des réunions avec les communautés et les administratifs locaux ;
		2. la participation aux croisades d’action de grâce organisées notamment par le Chef de l’Etat et par le Parti CNDD-FDD ;
		3. la participation à la cérémonie de célébration du 34ème anniversaire de la Charte de l'Unité nationale.
* **Honorables députés ;**
* **Distingués invités ;**
* **Mesdames, Messieurs ;**
1. Sur un autre registre, celui du contrôle des activités des institutions spécialisées, l’Assemblée nationale a reçu le rapport annuel, pour l’exercice 2024, de la Commission nationale indépendante des droits de l’homme et celui de l’institution de l’Ombudsman de la République du Burundi.
2. L'Assemblée nationale a également approuvé le Président et le Vice-Président de la Cour des Comptes, tout en procédant à l’élection de deux membres de la Commission vérité et réconciliation.
3. Il faut également noter que l’Assemblée nationale a participé à d’autres activités majeures, à savoir :
	* 1. la Table Ronde pour la mobilisation des financements pour la mise en œuvre de la vision « *Burundi : pays émergent en 2040 et pays développé en 2060* » ;
		2. la 14ème édition des jeux interparlementaires de l’EALA qui se sont déroulés à Mombasa, du 06 au 19 décembre 2024 ;
		3. la prestation de serment de l’Honorable Nestor NTAHONTUYE qui venait d’être nommé Ministre des finances, du budget et de la planification économique ;
		4. la Conférence publique sur la présentation des résultats de recherche sur la période coloniale allemande et la réforme administrative de 1925 au Burundi ;
		5. la retraite de réflexion en vue de l’élaboration d’une stratégie nationale de lutte contre la corruption au Burundi.

1. Sur le plan de la diplomatie parlementaire, dans l’exercice de notre fonction de Président de l’Assemblée nationale, nous avons reçu la visite de courtoisie et de travail de l’Ambassadeur de la Fédération de Russie au Burundi ainsi que celle du Chargé d’affaires a.i à l’Ambassade du Royaume du Maroc au Burundi.
2. S’agissant des missions de travail à l’extérieur du pays, l’Assemblée nationale a été représentée dans les activités suivantes :
	* 1. la 2ème réunion statutaire de la Commission des finances et de mobilisation des ressources du FP-CIRGL ;
		2. la 29ème session ordinaire du Comité exécutif du FP-CIRGL ;
		3. la mission consultative du Comité exécutif du FP-CIRGL ;
		4. la mission d’observation électorale en République de Ghana ;
		5. la session des commissions permanentes et réunions connexes du Parlement panafricain ;
		6. le 2ème Forum des Présidents des Commissions des affaires étrangères des Parlements africains.
3. Les Honorables Députés qui ont représenté l’Assemblée nationale dans toutes ces activités ont présenté, en séances plénières, leurs rapports de missions.

* **Honorables Députés ;**
* **Distingués invités ;**
* **Mesdames, Messieurs ;**
1. La fin de la session parlementaire ordinaire de décembre 2024 arrive au moment où le Burundi, par le biais de la Commission électorale nationale indépendante, parachève efficacement les préparatifs des élections de 2025.
2. Pour l’Assemblée nationale, il s’agit d’une occasion pour mettre l’accent sur la priorité qui doit être accordée à la préservation de l’unité du Peuple, de la paix, de la sécurité et de la stabilité politique, sociale et économique.
3. L’Assemblée nationale réitère ses encouragements adressés aux Forces de défense et de sécurité pour garantir un climat favorable au bon déroulement des élections en continuant à faire preuve de bravoure, de professionnalisme et de loyauté à la Patrie burundaise.
4. L’Assemblée nationale lance un vibrant appel à la Nation à renforcer la collaboration entre la population, les Forces de l’ordre, les responsables de la justice et les autorités administratives.
5. En outre, l’Assemblée nationale saisit également cet instant pour exprimer sa légitime préoccupation sur la situation humanitaire qui découle inéluctablement du conflit qui sévit dans l’Est de la RDC, une région frontalière du Burundi.
6. Sachant qu’il ne s’agit pas d’un simple spectacle malheureux auquel on peut assister passivement, l’action est inévitable pour créer les meilleures conditions d’accueil des réfugiés qui fuient en masse.

1. L’Assemblée nationale soutient les efforts du Gouvernement du Burundi consentis pour assister les réfugiés. Elle encourage toute initiative destinée à secourir ces réfugiés, de manière harmonieuse avec les mécanismes gouvernementaux.
2. Toutefois, l’Assemblée nationale invite la Nation à adopter toute mesure possible visant à limiter les répercussions dudit conflit sur le Burundi.
* **Honorables députés ;**
* **Distingués invités ;**
* **Mesdames, Messieurs ;**
1. En ce moment de clôture de la session parlementaire ordinaire de décembre 2024, permettez-nous de rappeler que cette législature a été marquée par la création de la Société Coopérative des Députés et du Personnel de l’Assemblée nationale, SOCODEPAN en sigle.
2. Nous sommes heureux de vous informer que, au cours de ce mois de février 2025, la SOCODEPAN a procédé à la récolte des pommes de terre. Bientôt, ce sera celle du maïs.
3. C’est avec fierté que nous vous informons que notre projet qui est réalisé dans la province de Karusi a été honoré par une visite de soutien du Président de la République, Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE. Lors de sa visite, il a notamment recommandé aux autres institutions à suivre notre exemple.
4. Notre espoir est que la SOCODEPAN devienne un exemple de succès agro-pastoral sur lequel s’inspire la population, afin de tendre vers la réalisation de la vision du Burundi, pays émergent en 2040 et pays développé en 2060.
* **Honorables membres du Bureau de l’Assemblée nationale ;**
* **Honorables députés ;**
* **Distingués invités ; Tout protocole observé ;**
* **Mesdames, Messieurs ;**
1. Avant de terminer notre allocution, nous aimerions adresser nos sincères remerciements aux Honorables députés pour le travail colossal qu’ils ont réalisé au cours de cette session.

1. En effet, parallèlement à leur agenda politique imposé par le processus électoral qui tend, de plus en plus, vers son aboutissement ; nos collègues députés ont assumé leur responsabilité parlementaire avec assiduité. Ils ont ainsi démontré leur ardent désir de mener leur mandat à terme en honnêtes et dignes représentants du Peuple.
* **Très chers collègues députés ;**
1. Nous vous souhaitons de passer un excellent mois de repos auprès de vos familles respectives et de vos compatriotes, car vous le méritez bien.
2. Néanmoins, nous vous invitons à saisir ce temps libre pour poursuivre la sensibilisation des communautés et des administratifs locaux aux valeurs de paix, de cohésion sociale, de justice, de patriotisme, d’intégrité et d’ardeur au travail.
3. Enfin, c’est sur ces mots que nous déclarons clos les travaux de la session parlementaire ordinaire de décembre 2024.

**Nous vous remercions.**

**Que Dieu vous garde !**